

CONDITIONS D'EXERCICE

Port de la carte

La carte doit correspondre à l'un des modèles figurant dans la circulaire du 9 janvier 2007 et dont le modèle correspondant au garde chasse particulier est reproduit ci-dessous. Le garde doit détenir sa carte ou sa décision d'agrément. En cas de renouvellement, il doit également détenir la carte initiale portant la prestation de serment.

Durant la procédure de renouvellement, la carte reste en possession du garde.

Tenue

Les gardes doivent faire figurer de manière visible sur leurs vêtements la mention correspondant à leur spécialité (garde chasse particulier, ...) à l'exclusion de toute autre inscription. Ces inscriptions peuvent figurer sur un badge ou un brassard à condition que ce dernier soit apparent.

Toute référence à un grade, le port d'un képi, d'un emblème tricolore et de tout insigne ou écusson faisant référence à une appartenance syndicale, politique ou religieuse sont interdits.

Armement

Les gardes ne peuvent porter aucune arme. Seuls les gardes chasse détenteurs d'un permis de chasser valide, peuvent détruire à tir, dans la limite du territoire sur lequel ils sont commissionnés, les animaux nuisibles dans le respect de la réglementation en vigueur.

Modèle de carte d'agrément pour un garde chasse particulier

<p style="text-align: center; color: blue;">PRÉFECTURE</p> <p>de</p> <hr style="width: 20%; margin: auto;"/> <p style="text-align: center; color: blue;">CARTE D'AGREMENT DE GARDE-CHASSE PARTICULIER</p> <p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Commissionné par M. / M^{lle} / M^{me} :</p> <p>NOM :</p> <p>PRENOM :</p> <p>Expirant le ... / ... / ...</p> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 100px; margin: 10px auto;"></div> <p style="text-align: center;">Le titulaire (signature)</p>	<p>Vu les articles 29 et 29-1 du code de procédure pénale ; Vu l'article L. 428-21 du code de l'environnement ;</p> <p>Par arrêté du préfet de, en date du ... / ... / ...</p> <p>M. / M^{lle} / M^{me} est agréé(e) en qualité de garde-chasse particulier pour constater, sur le(s) territoire(s) dont il (elle) a la garde, les infractions aux dispositions du titre II du livre IV du code de l'environnement et des textes pris pour son application relatives à la chasse, qui portent préjudice au(x) détenteur(s) de droit de chasse qui l'emploie(nt).</p> <p style="text-align: right;">Le Préfet (signature et cachet)</p> <p>Je jure et promets de bien et loyalement remplir mes fonctions et d'observer en tout les devoirs qu'elles m'imposent. Je jure également de ne rien révéler ou utiliser de ce qui sera porté à ma connaissance à l'occasion de l'exercice de mes fonctions :</p> <p>Assermenté(e) le ... / ... / ... auprès du tribunal d'instance de :</p> <p style="text-align: right;">Le greffier (signature et cachet)</p>
---	--